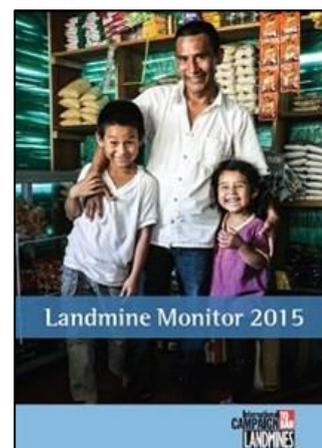


## Principales Conclusions – Rapport 2015 de l'Observatoire des mines

Le rapport 2015 de l'Observatoire des mines détaille la poursuite des progrès vers l'objectif d'un monde exempt de mines, et documente également des défis avec l'utilisation de mines par des groupes armés non étatiques dans un plus grand nombre de pays que l'an dernier et l'augmentation du nombre total de victimes. Alors que l'Observatoire des mines rapporte une augmentation du déminage des zones affectées par les mines, de nombreux Etats restent en retard dans la mise en œuvre de leur plan de déminage, tandis que le financement total de l'action contre les mines a décliné pour la deuxième année consécutive.



### Statut du Traité

Il y a 162 Etats parties au Traité d'interdiction des mines et un Etat signataire qui ne l'a toujours pas ratifié —les îles Marshall.

### Utilisation

Entre octobre 2014 et octobre 2015, les forces gouvernementales de la Corée du Nord, du Myanmar, et de la Syrie—tous Etats non parties au Traité d'interdiction des mines— ont utilisé des mines antipersonnel.

- La Corée du Nord a nié avoir placé de nouvelles mines le long d'une route de patrouille sud-coréenne située dans la zone démilitarisée entre les deux pays, bien qu'une enquête de la commission d'armistice militaire du commandement des Nations Unies en ait conclu autrement dans un rapport datant d'août 2015.
- L'utilisation récente de mines par le gouvernement syrien a été documentée pour la première fois en 2011, tandis que leur utilisation par le gouvernement du Myanmar (autrefois Birmanie) a été documentée annuellement depuis 1999 par l'Observatoire des mines. Cependant, les informations disponibles indiquent une nouvelle utilisation de mines significativement inférieure ces dernières années au Myanmar.

Dans 10 pays, des groupes armés non étatiques ont utilisé des mines antipersonnel ou des engins explosifs improvisés déclenchés par des victimes: en Afghanistan, en Colombie, en Irak, en Libye, au Myanmar, au Pakistan, en Syrie, en Tunisie, en Ukraine, et au Yémen; ce qui représente une augmentation considérable.

- C'est en 2006 que l'Observatoire des mines a rapporté pour la dernière fois plus de dix pays dans lesquels des groupes armés non étatiques avaient utilisé des mines antipersonnel ou des engins explosifs improvisés déclenchés par des victimes.

Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu de nouvelles utilisations confirmées de mines antipersonnel par un Etat partie. Le nouveau comité du Traité sur les questions de conformité a organisé des rencontres avec les représentants des Etats parties suivants, le Soudan, l'Ukraine, la Turquie et le Yémen, afin d'engager avec chacun d'eux un dialogue coopératif concernant les allégations d'utilisation de mines antipersonnel au cours des années passées et datant dans certains cas de 2008.

## **Victimes**

En 2014, le nombre de victimes causées par les mines, les engins explosifs improvisés déclenchés par des victimes (agissant comme des mines antipersonnel), les restes d'armes à sous-munitions, et d'autres restes explosifs de guerre, a augmenté par rapport à 2013, même s'il a atteint son deuxième niveau le plus bas depuis que l'Observatoire des mines a commencé à recenser le nombre de victimes en 1999.

- En 2014, un total de 3 678 victimes a été enregistré, une augmentation de 12% par rapport aux 3 308 victimes recensées en 2013.
- Le taux d'incidence de 10 victimes par jour en 2014 correspond à environ 40% des chiffres rapportés en 1999, alors que l'on dénombrait approximativement 25 victimes par jour.
- Dans beaucoup d'Etats et de territoires, de nombreuses victimes ne sont pas recensées, particulièrement dans les zones en situation de conflit. Par conséquent, le nombre réel de victimes est probablement beaucoup plus élevé. Cependant, la diminution du nombre de victimes recensées depuis l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des mines est d'autant plus significative du fait des améliorations dans le recensement des victimes au cours des années.

En 2014, des victimes ont été identifiées dans 54 Etats et quatre autres territoires, dont 37 Etats parties au Traité d'interdiction des mines.

- La grande majorité des victimes de mines et de restes explosifs de guerre enregistrés était des civils (80%), un niveau pratiquement identique à celui de 2013.
- En 2014, les enfants représentaient 39% de toutes les victimes civiles dont l'âge était connu.
- Les victimes de sexe féminin représentaient 12% du nombre total de victimes dont le sexe était connu, le même niveau qu'en 2012 et 2013.
- Soixante-dix pourcent des accidents enregistrés mondialement ont eu lieu dans des Etats parties au traité.
- L'Afghanistan a connu la plus grande augmentation de victimes avec 1 296 victimes enregistrées en 2014 par rapport à 1 050 victimes en 2013. La grande partie de cette augmentation a été causée par des engins explosifs improvisés déclenchés par des victimes, avec 809 victimes enregistrées en 2014 contre 567 victimes en 2013.
- En 2014, les mines antipersonnel et les engins explosifs improvisés déclenchés par des victimes ont causé la majorité des victimes (49%).
- La proportion de victimes causées par des engins explosifs improvisés déclenchés par des victimes a augmenté significativement (représentant 31% de toutes les victimes, contre 22% en 2013), les victimes enregistrées en Afghanistan représentant la majorité de cette augmentation.

## **Contamination et restitution des terres**

En date d'octobre 2015, 57 Etats et quatre autres territoires sont affectés par des mines antipersonnel, dont 33 Etats parties et 24 Etats non parties au traité. Cinq Etats parties supplémentaires sont soupçonnés d'être contaminés par des mines ou d'avoir une contamination résiduelle. Au moins 200km<sup>2</sup> de terres contaminées ont été déminées en 2014, une augmentation par rapport aux 185km<sup>2</sup> rapportés en 2013, et plus de 230 000 mines antipersonnel et 11 500 mines antivéhicule ont été détruites.

- Comme en 2013, la plus grande partie du déminage des zones contaminées a été réalisée en Afghanistan, au Cambodge, et en Croatie, qui ont comptabilisé 75% du déminage enregistré.
- Au cours des cinq dernières années, environ 976km<sup>2</sup> de terres contaminées ont été déminées, et pratiquement 1,48 millions de mines antipersonnel et plus de 82 000 mines antivéhicule ont été détruites.

En 2014, le Burundi a achevé le déminage de toutes ses zones suspectées minées et le Mozambique a déclaré être exempt de mines en septembre 2015.

- En novembre 2015, on dénombrait 29 Etats et un autre territoire déclarés exempts de mines depuis l'entrée en vigueur du Traité en 1999.
- Oman a déclaré pour la première fois avoir des zones suspectées d'être contaminées par des mines antipersonnel dans son rapport de transparence initial, et a par conséquent été ajouté à la liste des Etats parties contaminés. La nouvelle contamination par les mines antipersonnel en Ukraine a aussi conduit à son inclusion dans la liste des Etats parties contaminés.
- Parmi les 33 Etats parties qui doivent encore s'acquitter de leurs obligations de déminage, 27 ont obtenu au moins une période de prolongation, mais seulement trois Etats parties semblent être en mesure de respecter leurs délais de déminage tels que prévus par l'article 5 du Traité.
- En 2014, quatre Etats parties ont soumis des demandes de prolongation qui ont toutes été accordées lors de la Troisième Conférence de Révision du Traité : la République démocratique du Congo, l'Erythrée, le Yémen et le Zimbabwe. En 2015, quatre Etats parties ont déposé une demande de prolongation : Chypre, l'Ethiopie, la Mauritanie, et le Sénégal. Ces demandes sont en attente d'approbation et seront considérées lors de la Quatorzième Assemblée des Etats parties du 30 novembre au 14 décembre 2015.
- Une contamination massive par les mines antipersonnel, définie par l'Observatoire des mines comme supérieure à 100km<sup>2</sup>, est présumée en Afghanistan, en Angola, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, en Croatie, en Iraq, au Tchad, en Thaïlande, en Turquie, ainsi qu'au Sahara occidental. Le recours accru aux méthodologies de restitution des terres— enquêtes techniques et non-techniques—a amélioré la connaissance du niveau de contamination restant dans de nombreux pays.

### **Soutien à l'action contre les mines**

En 2014, les donateurs et les Etats contaminés ont contribué environ 610 millions de dollars US dans le cadre du soutien international et national pour l'action contre les mines, une diminution de 30 millions de dollars (5%) par rapport à 2013. C'est la deuxième année consécutive que le soutien à l'action contre les mines diminue.

En 2014, l'assistance internationale a totalisé 417 millions de dollars, soit une diminution de 23 millions de dollars par rapport à 2013.

- Un total de 42 Etats et trois autres territoires ont reçu un soutien financier provenant de 33 donateurs.
- Les contributions des cinq plus grands donateurs à l'action contre les mines—les Etats-Unis, l'Union européenne, le Japon, la Norvège, et les Pays-Bas—ont représenté 72% de l'ensemble des financements internationaux.
- Les contributions internationales pour l'action contre les mines ont totalisé plus de 400 millions de dollars pour la neuvième année consécutive.

- Le soutien à l'action contre les mines a considérablement diminué en Afghanistan, passant de 68 million de dollars en 2013 à 49 millions de dollars en 2014, cependant, l'aide reçue demeure 30% supérieure à celle reçue par le deuxième plus grand bénéficiaire, la République démocratique populaire lao (37 millions de dollars).
- Les cinq plus grands bénéficiaires d'aide—l'Afghanistan, la République démocratique populaire lao, l'Irak, l'Angola, et le Cambodge—ont reçu 45% des contributions internationales.
- Les contributions internationales ont été réparties parmi les secteurs suivants : le déminage et l'éducation aux risques (68% du financement international total), l'assistance aux victimes (7%), les activités de plaidoyer (5%), le renforcement des capacités (4%), et la destruction des stocks (moins d'1%). Les données concernant les 16% restants n'ont pas été ventilées par secteur par les donateurs.

Treize Etats affectés ont fourni 194 million de dollars pour le soutien national de leur programme d'action contre les mines, soit une diminution de 7 millions de dollars (4%) par rapport à 2013 lorsque 18 Etats contaminés avaient contribué un total combiné de 201 millions de dollars.

En plus de ces contributions, des crédits pour l'action contre les mines provenant de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le cadre d'opérations de maintien de la paix ont totalisé 166 millions de dollars en 2014, une augmentation de 10% par rapport à 2013.

### **Assistance aux victimes**

La plupart des Etats parties au Traité d'interdiction des mines ayant un nombre significatif de victimes de mines ont réalisé des progrès considérables dans l'assistance aux victimes dans le cadre du Plan d'Action de Carthagène (2009-2014) et du Plan d'Action de Maputo (2014-2019), bien que de nombreux défis demeurent. Les conclusions rapportées ci-dessous concernent les 31 Etats parties avec un nombre important de victimes de mines.

- Au travers d'enquêtes, la connaissance des besoins des victimes de mines a continué de s'améliorer dans plus de la moitié des Etats parties.
- Environ deux tiers des Etats parties ont mis en place des mécanismes de coordination des plans nationaux appropriés en vue d'améliorer les efforts pour aider les victimes de mines et mettre en œuvre leurs droits. Cependant, les plans d'action sur l'assistance aux victimes en Afghanistan et au Soudan ont expiré et n'ont toujours pas été renouvelés, tandis que des plans d'action de nombreux Etats parties demeurent inutilisés ou au stade d'ébauche : en Algérie, au Burundi, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, au Tchad, et au Yémen.
- Dans la plupart des Etats parties, les efforts d'assistance aux victimes ont été intégrés dans les efforts plus vastes concernant les droits des personnes handicapées et le développement, au travers notamment d'une coordination collaborative, d'une planification combinée, et de la participation des survivants. Cependant, les efforts de coordination de l'assistance aux victimes ont stagné en Bosnie-Herzégovine, en Ouganda, et en République démocratique du Congo.
- Dans pratiquement tous les Etats parties, des survivants ont participé aux processus de coordination qui affectent leurs vies, bien que dans de nombreux pays leur participation pourrait être mieux soutenue, notamment en ce qui concerne leur rôle dans les mécanismes de prise de décision.

- Plus de la moitié des Etats parties ont inclus dans leurs rapports officiels couvrant l'année 2014 des informations sur leurs activités d'assistance aux victimes et les progrès réalisés.

### **Destruction des stocks**

Collectivement, les Etats parties ont détruit plus de 49 millions de mines antipersonnel stockées, dont plus de 530 000 en 2014.

- La Finlande a achevé la destruction de son stock qui comprenait plus d'un million de mines au cours de la période considérée.
- Plus de neuf millions de mines antipersonnel attendent leur destruction dans six Etats parties.
- Le Bélarus, la Grèce, et l'Ukraine demeurent en violation du Traité en n'ayant pas achevé la destruction de leurs stocks au cours de leur délai de quatre ans. La date butoir du Bélarus et de la Grèce était fixée au 1<sup>er</sup> mars 2008, tandis que celle de l'Ukraine était fixée au 1<sup>er</sup> juin 2010.

### **Transfert et production**

Au cours de la dernière décennie, le commerce mondial de mines antipersonnel a pris la forme d'échanges clandestins illicites, mais l'apparition de mines au Soudan, en Ukraine, et au Yémen indique qu'une certaine forme de marché et de commerce de mines antipersonnel existe.

- Au moins neuf Etats non parties au Traité d'interdiction des mines, dont six producteurs de mines, ont formellement adopté des moratoires sur l'export de mines antipersonnel : la Chine, la Corée du Sud, les Etats-Unis, l'Inde, Israël, le Kazakhstan, le Pakistan, la Russie, et Singapour.

Avant l'adoption du Traité d'interdiction des mines, plus de 50 Etats étaient des producteurs potentiels de mines antipersonnel. Actuellement, seulement 11 Etats sont identifiés comme des producteurs potentiels de mines antipersonnel : la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, Cuba, l'Inde, l'Iran, le Myanmar, le Pakistan, la Russie, Singapour, et le Vietnam.

- La production active de mines pourrait être en cours dans seulement quatre pays : la Corée du Sud, l'Inde, le Myanmar, et le Pakistan.

Des groupes armés non étatiques en Afghanistan, en Colombie, en Irak, au Myanmar, au Pakistan, en Syrie et en Tunisie produisent des mines antipersonnel, principalement sous la forme d'engins explosifs improvisés déclenchés par les victimes.